

## [Rencontres et colloques](#)

### **Soirée spéciale : 70 ans du code de Nuremberg, ou l'irruption de la conscience bioéthique**

Le mardi 10 octobre, de 18h30 à 20h30 au Ministère des Solidarités et de la Santé, une soirée spéciale revient sur le Procès des médecins nazis et l'élaboration du premier code de bioéthique

Par: Espace éthique/IDF /

Publié le : 31 Août 2017

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

### **Poursuivre la réflexion**

Image not found

file:///var/www/espaceethique/prod/root/shared/files/styles/illustration\_custom\_user\_mobile\_1x/public/79809-700x335.jpg?itok=8FKuf\_GN



*Photo d'illustration en page d'accueil : Crédit au United States Holocaust Memorial Museum. Le 22 décembre 1946, un médecin américain présente les cicatrices d'une déportée polonaise victime d'expérimentations lors du procès des médecins nazis.*

Sous le haut patronage de Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé

### **L'irruption de la conscience bioéthique**

Le 9 décembre 1946 s'ouvre devant le tribunal militaire américain de Nuremberg (Allemagne) le procès de vingt-trois médecins et scientifiques, accusés notamment d'avoir réalisé des expérimentations médicales sur des êtres humains durant la seconde guerre mondiale. Ce procès suit de quelques semaines celui de dirigeants nazis mené à Nuremberg par le Tribunal militaire international. Même si le procès des médecins, qui s'est achevé le 19 août 1947, s'est déroulé selon la procédure américaine, le jugement prononcé le lendemain est considéré comme une décision pénale internationale. Il comprend une liste de critères pour apprécier le caractère légal, ou non, des expérimentations médicales ? liste connue sous le nom de code de Nuremberg.

Les principes érigés dans ce texte de portée universelle qui intervient quelques mois avant la Déclaration universelle des droits de l'homme (consentement, information loyale, justification scientifique et conditions éthique de mise en œuvre de la recherche, évaluation des risques encourus), seront repris par la suite au sein de l'Association médicale mondiale dans la Déclaration d'Helsinki régulièrement adaptée aux évolutions scientifiques depuis sa première version, en 1964.

## **Inscriptions**

### **Programme**

#### **Ouverture**

Raphaël Esrail

*Président de l'Union des déportés d'Auschwitz*

#### **Intervenants**

Hervé Chneiweiss

*Médecin, président du Comité d'éthique de l'INSERM*

Michel Cymes

*Médecin, journaliste, auteur de Hippocrate aux enfers. Les médecins dans les camps de la mort (Poche, 2016)*

Jean-François Delfraissy,

*Médecin, président du Comité consultatif national d'éthique*

Bruno Halioua,

*Médecin, historien, auteur de Le procès des médecins de Nuremberg, (Collection « Espace éthique », Érès, 2017)*

#### **Conclusion**

Didier Samuel

*Médecin, doyen de la Faculté de médecine Paris-Sud*

## Présentation

Emmanuel Hirsch,

*Professeur d'éthique médicale, Université Paris-Sud - Paris Saclay, directeur de l'Espace éthique IDF*

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire